

# Offre pour les membres

Mars 2021

---

## Sociétés

### TARIF B:

**La cotisation SUISA (tarif B) est comprise dans la cotisation de membre d'accordeon.ch de 20.-**

- Le Tarif HB (manifestation dansante après le concert) n'est pas intégré car
    - a) Il est très peu utilisé
    - b) La musique de bar après le concert est considérée comme de la musique de fond et est couverte par la commune. (exception: cantine de fête montée séparément).
- **procédure:** une cantine de fête ou incertitude: contactez [info@accordeon.ch](mailto:info@accordeon.ch).

### Important

- Le tarif B n'est pas applicable lorsque le prix d'entrée est supérieur à 45.- Dans ce cas, c'est le tarif K qui s'applique.  
Pour plus d'informations, contactez le secrétariat d'accordeon.ch  
[info@accordeon.ch](mailto:info@accordeon.ch)
- Le tarif B n'est pas applicable en cas de participation d'un artiste international.  
Dans ce cas, c'est le tarif K qui s'applique.  
Pour plus d'informations, contactez le secrétariat d'accordeon.ch  
[info@accordeon.ch](mailto:info@accordeon.ch)

## VIDEOS sur le site internet

**Les vidéos sur votre site internet sont soumises à facturation. accordeon.ch a négocié un contrat avec la SUISA.**

- Vous avez réalisé vous-même une vidéo et l'avez intégrée directement sur votre site internet.  
  
Cette activité est soumise à une redevance: chaque vidéo est taxée à 50.- qui seront à verser à la SUISA.  
**Procédure:** Demandez à accordeon.ch et obtenez une licence de groupe à un tarif avantageux.  
**IMPORTANT:** un fichier audio compte également comme vidéo.
- Vous avez téléchargé la vidéo sur Youtube, Vimeo, ou d'autres plateformes et vous l'avez uniquement mis en lien sur votre site internet ?  
**Procédure:** c'est légal et ne fait pas l'objet d'une taxe. (La SUISA traite directement avec les fournisseurs de plateformes).
- Vous avez téléchargé la vidéo sur votre page Facebook?  
**Procédure:** c'est légal et ne fait pas l'objet d'une taxe. (La SUISA traite directement avec les fournisseurs de plateformes). Ce pour autant que vous ne soyez pas enregistré au registre du commerce.

# Offre pour les membres

Mars 2021

---

## LIVE STREAM:

- Vous diffusez un concert en live? Les mêmes règles s'appliquent que pour les vidéos. En cas d'incertitude, annoncez-vous au secrétariat [info@accordeon.ch](mailto:info@accordeon.ch)

## MEMBRE INDIVIDUEL

### TARIF K

Offre pour les membres individuels:

Tarif K de la SUISA : Les membres individuels bénéficient d'un rabais d'association de 10% pour les concerts organisés par eux-mêmes et soumis à la SUISA.

### Les vidéos sur votre site internet sont soumises à facturation. accordeon.ch a négocié un contrat avec la SUISA.

- Vous avez réalisé vous-même une vidéo et l'avez intégrée directement sur votre site internet.  
Cette activité est soumise à une redevance: chaque vidéo est taxée à 50.- qui seront à verser à la SUISA.  
**Procédure:** Demandez à accordeon.ch et obtenez une licence de groupe à un tarif avantageux.  
IMPORTANT: un fichier audio compte également comme vidéo.
- Vous avez téléchargé la vidéo sur Youtube, Vimeo, ou d'autres plateformes et vous l'avez uniquement mis en lien sur votre site internet ?  
**Procédure:** c'est légal et ne fait pas l'objet d'une taxe. (La SUISA traite directement avec les fournisseurs de plateformes).
- Vous avez téléchargé la vidéo sur votre page Facebook?  
**Procédure:** c'est légal et ne fait pas l'objet d'une taxe. (La SUISA traite directement avec les fournisseurs de plateformes). Ce pour autant que vous ne soyez pas enregistré au registre du commerce.

## LIVE STREAM:

- Vous diffusez un concert en live? Les mêmes règles s'appliquent que pour les vidéos. En cas d'incertitude, annoncez-vous au secrétariat [info@accordeon.ch](mailto:info@accordeon.ch)